

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service environnement
Courriel : evelyne.guerre-manassis@isere.gouv.fr

Grenoble, le 26 JUIN 2019

Monsieur le Maire de AURIS-en-OISANS

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) - unités touristiques nouvelles – du 29 mai 2019 sur le projet d'Unité Touristique Nouvelle Locale (UTNL)

Ref :

-votre dossier PLU déposé en vue de l'examen par la CDNPS en formation spécialisée UTN d'une UTN L

Ref réglementaires : article L.151-7 et article L. 153-16, 4° paragraphe, du code de l'urbanisme

Le plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté le 18 février dernier, présente une UTNL telle que définie aux articles sus-visés du code de l'urbanisme.

Ce projet a été soumis à l'examen de la CDNPS en formation spécialisée dite « des unités touristiques nouvelles » à laquelle vous avez été invité à participer, le 29 mai 2019, pour présenter votre projet.

A l'occasion de la dite commission, le service instructeur de la direction départementale des territoires- service aménagement sud-est- a fait part de son analyse sur le projet.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'issue des échanges qui se sont tenus au cours de la réunion en question, votre dossier a recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Directeur départemental des Territoires adjoint



Bertrand DUBESSET